

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 octobre 2018

Présents : Bernard GOUZIN, Jean-Louis RANDON, Robert POUJOL, Chantal MACIAS-ADICEOM, Rachel ALLEXANT, Amandine GOBERT JULIEN, Philippe BILLET, Sophie CAMPS, Brice BAUTOU, Elizabeth PONS

Absents excusés : Marie MURCIA

1. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Mr le Maire présente le rapport et met l'accent sur la nécessité de renforcer à tous les niveaux la politique de prévention des déchets. Il rappelle les actions qui sont menées par le Syndicat Centre Hérault (mise aux normes des déchetteries, amélioration du process de compostage, démarche qualité, formation et information des usagers) et les changements qui sont intervenus depuis le 17 septembre dans l'organisation de la collecte des déchets ménagers.

2. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement

Par délibération du 24.09.2018, le conseil communautaire a adopté les rapports annuels de l'exercice 2017. Il appartient aux Maires des communes membres de présenter à leur conseil le rapport reçu de la communauté de communes.

Mr le maire présente les rapports annuels eau et assainissement établis par le syndicat intercommunal de l'eau du Pic Baudille compétent dans ces domaines jusqu'au 31.12.2017.

3. Convention Hérault Energies

Mr le Maire rappelle que dans le cadre des travaux d'accessibilité à la mairie, une convention doit être passée avec Hérault Energies pour la réfection des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Sur un montant de travaux estimés à 79 272€ Hérault Energies financera 51 000€. La commune doit donc inscrire au budget une somme de 29 870€. A l'unanimité des membres présents, le conseil autorise le maire à signer la convention.

4. Contrat d'assurance des risques statutaire

Il est rappelé que le centre de gestion 34 a souscrit un contrat d'assurance statutaire pour garantir les frais laissés à la charge des agents en application des textes régissant leur statut. Mr le Maire précise que le courtier GRAS/SAVOYE/GROUPAMA a été retenu à compter du 1^{er} janvier 2019 pour la couverture des risques concernés.

A l'unanimité des membres présents le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec le centre de gestion 34.

5. Remplacement véhicule

Mr le Maire informe le conseil de l'opportunité qui se présente de procéder au remplacement du véhicule Peugeot 504, par un véhicule du même type, avec plateau aménagé et en meilleur état d'entretien et de fonctionnement pour un cout de 5000€ avec une reprise de véhicule de 1000€.

A l'unanimité des membres présents, le conseil autorise le maire à procéder à l'acquisition du nouveau véhicule et à l'inscription en section d'investissement des crédits correspondants.

6. convention de prêt de matériel

Mr le Maire informe le conseil qu'il est apparu nécessaire de réglementer le prêt de matériel (chaises et tables) dont peuvent bénéficier les associations et les habitants de notre commune.

Après discussion le conseil s'accorde sur les points suivants :

1. le matériel prêté devra être retiré durant les heures d'ouverture de la Mairie en présence de l'employé communal et restitué le lendemain de la date du prêt. Si le locataire est dans l'impossibilité de procéder au retrait du matériel par ses propres moyens, la mairie pourra, sous réserve de la disponibilité de l'employé communal, procéder à la livraison et au retrait du matériel prêté moyennant une contribution de 20€.
2. Le bénéficiaire du prêt devra s'engager à prendre soin du matériel et à le restituer en bon état. Tout matériel endommagé ou non restitué sera facturé (table 50€, chaises 34€). En garantie de cet engagement le bénéficiaire devra déposer en mairie un chèque de caution de 200€.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve les termes de la convention de prêt de matériel dans les termes définis ci-dessus.

7. Questions diverses

- **Chats**

Conformément aux informations communiquées aux habitants et par voie de presse, l'opération de capture des chats errants a été engagée entre le 1 et le 3 octobre. Quinze chats ont été capturés par le centre animalier de Béziers et confiés au vétérinaire référent pour identification et stérilisation. Les chats concernés dits « chats libres » seront relâchés sur leur lieu de capture en fin de semaine et placés sous la responsabilité de la commune.

- **Travaux**

La reprise de la voirie Rue de la Forge et Traverse de l'Eglise est programmée début novembre

Les travaux de la déviation se poursuivent conformément au planning

Les travaux de requalification des rues du commerce et de la Meule (accès à la mairie) avec reprise des réseaux humides, des réseaux secs et de la voirie devraient débuter dans la deuxième quinzaine du mois de novembre

- **Infos diverses**

Mr le Maire informe le conseil de la participation des enfants de l'école lors du centenaire de l'armistice le 11 novembre.

Mr le Maire informe le conseil du projet de création d'une maison d'assistante maternelle sur Jonquières et Saint Félix de Lodez.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h.